



**SERVICE DU TERRITOIRE**

### **Avertissement :**

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- **Le vendredi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

# IMMEUBLE JUSTE-OLIVIER 8

Modification production de chaleur & Ajout panneaux solaires  
RUE JUSTE-OLIVIER 8 - 1260 NYON PARCELLE N°243

Sous ton toit Sàrl  
Rte de St-Cergue 310 - 1260 Nyon  
mobile 079'902'01'20  
e-mail guy.girod@soustontoit.ch



03	COUPE	PHASE ENQUETE	DATE 02.12.2025
		ECHELLE 1:100	MODIFICATION

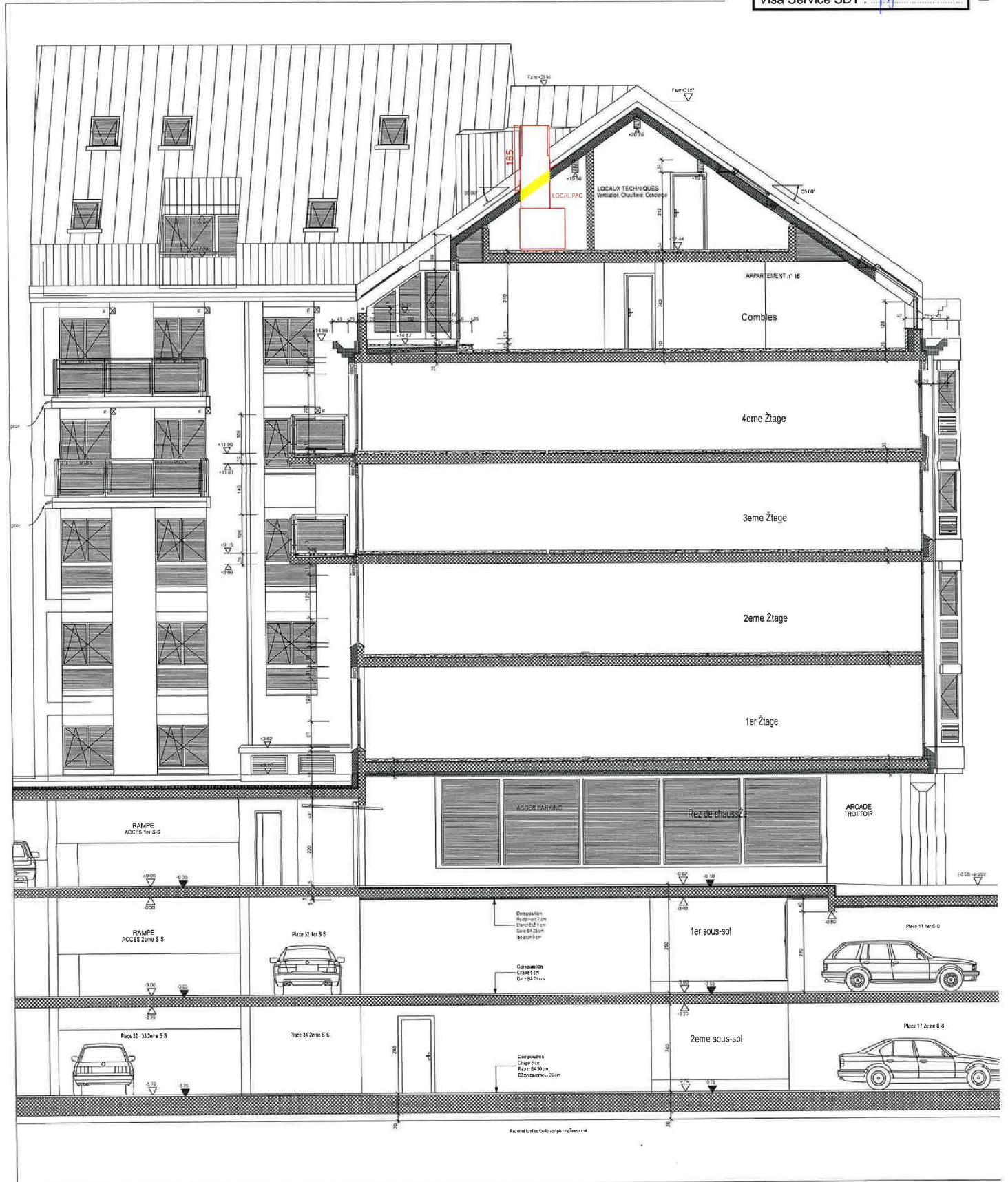
■ A CONSTRUIRE

LE PROPRIETAIRE : .....

■ A DEMOLIR

L' ARCHITECTE : .....

**COMMUNE DE NYON**  
**Dossier N° 8104**  
Plans déposés à l'enquête publique  
**du 23 mai. au 21 juin. 2026**  
Visa Service SDT : *FP*



# IMMEUBLE JUSTE-OLIVIER 8

Modification production de chaleur & Ajout panneaux solaires  
RUE JUSTE-OLIVIER 8 - 1260 NYON PARCELLE N°243

Sous ton toit Sàrl  
Rte de St-Cergue 310 - 1260 Nyon  
mobile 079'902'01'20  
e-mail guy.giroud@soustontoit.ch



04	FACADE NORD-OUEST
----	-------------------

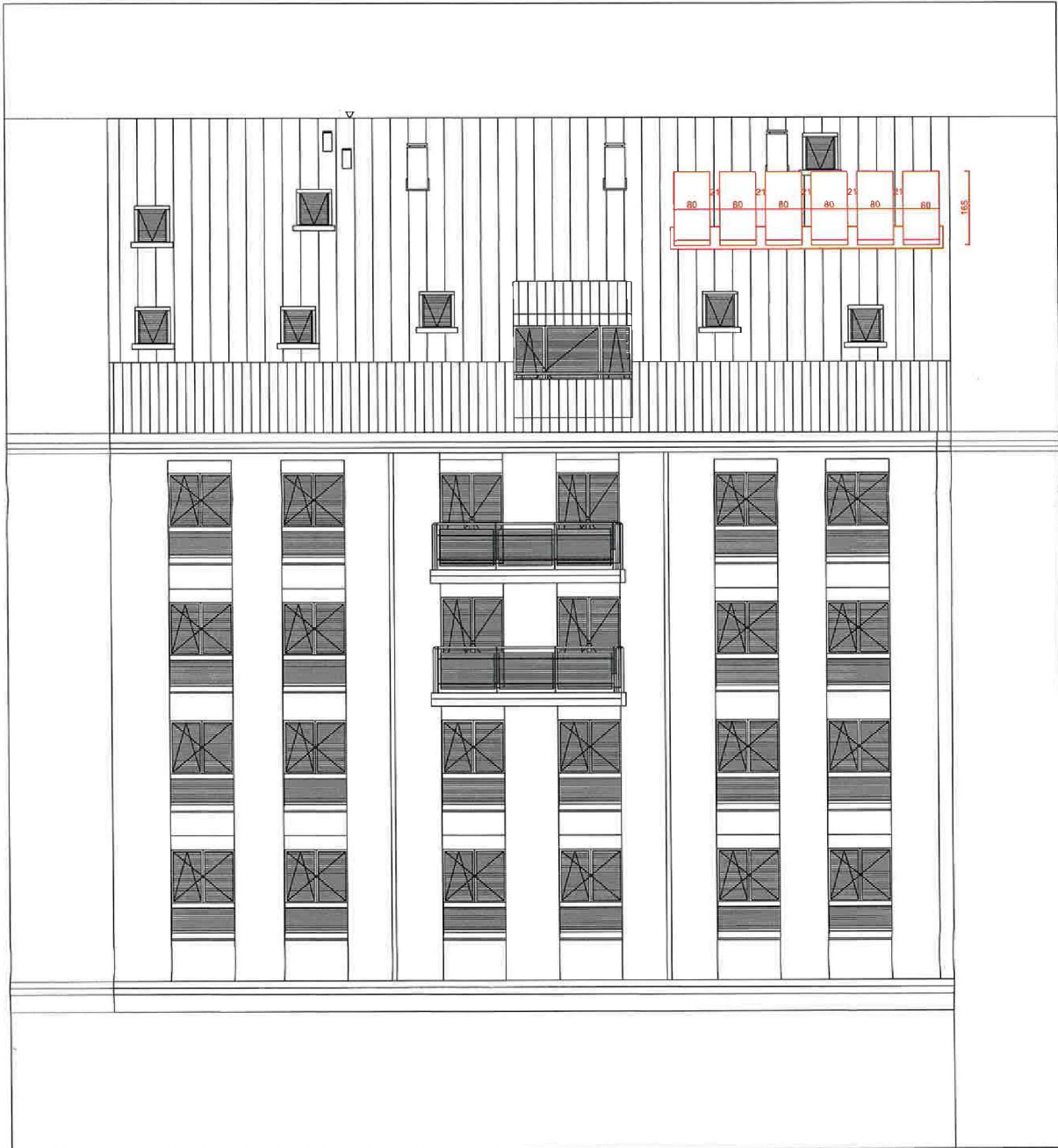
PHASE ENQUETE	DATE 02.12.2025
ECHELLE 1:100	MODIFICATION

 A CONSTRUIRE

LE PROPRIETAIRE : ....

L' ARCHITECTE : .....

**COMMUNE DE NYON**  
**Dossier N° 8104**  
Plans déposés à l'enquête publique  
**du 23 mai. au 21 juin. 2026**  
Visa Service SDT : 



# IMMEUBLE JUSTE-OLIVIER 8

Modification production de chaleur & Ajout panneaux solaires  
RUE JUSTE-OLIVIER 8 - 1260 NYON PARCELLE N°243

Sous ton toit Sàrl  
Rte de St-Cergue 310 - 1260 Nyon  
mobile 079 902 01 20  
e-mail guy.girod@soustontoit.ch



01

SUR-COMBLES

PHASE  
ENQUETE

DATE  
02.12.2025

EHELLE  
1:200

MODIFICATION

 A CONSTRUIRE

LE PROPRIETAIRE : ...

L'ARCHITECTE :

**COMMUNE DE NYON**

Dossier N° 8104

Plans déposés à l'enquête publique  
du 23 mai. au 21 juin. 2026

Visa Service SDT : 



# IMMEUBLE JUSTE-OLIVIER 8

Modification production de chaleur & Ajout panneaux solaires  
RUE JUSTE-OLIVIER 8 - 1260 NYON PARCELLE N°243

Sous ton toit Sàrl  
Rte de St-Cergue 310 - 1260 Nyon  
mobile 079 902 01 20  
e-mail guy.girod@soustontoit.ch



02

TOITURE

PHASE  
ENQUETE

DATE  
02.12.2025

EHELLE  
1:200

MODIFICATION

 A CONSTRUIRE

LE PROPRIETAIRE : .....

L'ARCHITECTE : .

**COMMUNE DE NYON**

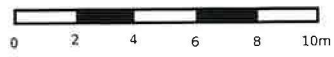
**Dossier N° 8104**

Plans déposés à l'enquête publique

**du 23 mai. au 21 juin. 2026**

Visa Service SDT : 





Format : A4, Echelle : 1:250  
Coordonnées : 2'507'545 / 1'137'672  
Date d'impression : 16.12.2025

## Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 246845

### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 3104

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*) : (ME) Municipale Etat

1 **Commune (\*) :** Nyon

2 **Lieu-dit**  
**et/ou adresse (\*) :** Rue Juste-Olivier 3 - Rue Jules Gachet 5

3 **Coordonnées (E + N) (\*) :** 2507534 / 1137654 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple 2549170 / 1161250)

4 **No de parcelles (\*) :** 243 244 246 247

5 **No ECA :** 3252a

6 **Note recen architectural :**

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

##### 7 **Propriétaire (\*) :**

**Nom, Prénom :** Raison social  
**Adresse :** Tél.  
**NPA Localité :** E-mail :

##### **Promettant acquéreur :**

**Nom Prénom :** Raison sociale  
**Adresse :** Tél.  
**NPA Localité :** E-mail

##### **Droit distinct et permanent :**

**Nom, Prénom :** Raison sociale  
**Adresse :** Tél.  
**NPA Localité :** E-mail

##### 8 **Auteur des plans (\*)** *(personne physique selon art. 72 RATO)*

**Projet nécessitant :**  Architecte  Ingénieur  Exception art. 106 LATC

**Nom, Prénom :** GUY GIROD **N° REG :** REG.2025.10513

**Profession :** Architecte ETS

**Raison sociale :** SOUS TON TOIT SÀRL **E-mail :** guy.girod@soustontoit.ch

**Adresse :** Rte de St-Cergue 310 **Tél. :** 079 902 01 20

**NPA Localité :** 1260 NYON **Fax :**

##### 9 **Nature des travaux principale (\*) :** *(une seule coche possible)*

Adjonction  Agrandissement  Changement / nouvelle destination des locaux  
 Construction nouvelle  Démolition partielle  Démolition totale  
 Reconstruction après démolition  Reconstruction après incendie  Rénovation totale  
 Transformation(s)

##### 10 **Description de l'ouvrage (\*) :**

Remplacement de la production de chaleur - Suppression de la chaudière à gaz - installation de pompes à chaleur - Installation de panneaux solaires

##### 11 **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*)  Oui  Non  
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/DMS)   
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] (cocher aussi la question 105a)   
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)   
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 23.5 au 21.6.2026

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*) :

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 05 Office fédéral des routes (OFROU)  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hôte  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.)

Nom, Prénom	FABRICE DUPONT	Raison sociale	GENEVA TRUST COMPANY (GTC) S.A.
Adresse	rue de l'Athénée 34	Tél.	022 799 12 00
NPA / Localité	1206 GENÈVE	E-mail	fabrica.dupont@geneva-trust.com

## 21. Direction des travaux (\*) :

Nom, Prénom	HERVÉ GROSSRIEDER	Raison sociale	CHAUFFAGE SERVICES PLUS
Adresse	Rte de Chiblins 28 c	Tel.	022 366 24 13
NPA / Localité	1276 GINGINS	E-mail	h.grossrieder@chauffageserviceplus.ch

## C. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (aide) (\*):  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur  Construction particulière

30b. Le projet comporte au moins un bâtiment nouveau, démoli, partiellement démoli ou agrandi :  Oui  Non

## 31. Type d'ouvrage (\*)

- Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 12 Usines d'électricité et réseaux  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre  
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
- Élimination des déchets  22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets
- Infrastructure routière, parking  31 Routes nationales  
 32 Routes cantonales  
 33 Routes communales  
 34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert
- Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 44 Constructions pour les transports aériens  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

## Demande de permis de construire (P) - 246845

Education, recherche, santé,  
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
- 52 Formation supérieure ou recherche
- 53 Hôpital
- 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
- 55 Autre établissement de santé spécialisé
- 56 Installation de loisirs et de tourisme
- 57 Eglise et bâtiment à but religieux
- 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments

Autres infrastructures

- 59 Salles omnisports et salles de sport
- 61 Aménagement de berges et barrages
- 62 Constructions pour la défense nationale
- 69 Autres infrastructures
- 71 Maison individuelle à un logement, isolée
- 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
- 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
- 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
- 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
- 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
- 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole
- 82 Construction sylvicole
- 83 Améliorations foncières
- 91 Fabrique, usine, atelier
- 92 Halle, dépôt, silo, citerne
- 93 Bât. administratif, bureaux
- 94 Bât. commercial, magasin

Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration

- 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc
- 96 Autres hébergements de courte durée
- 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33 Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet)

- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m
- 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m

34 L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35 Dans un plan général d'affectation (PGA)

Dans un plan partiel d'affectation (PPA)

Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)  Nom et/ou No de la zone : Gare / Saint-Martin

36 Secteur de protection des eaux  Au  ũB (Si zones S cocher la question N° 115)

37 A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire

(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
- (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

- 40 Alimentation en eau de boisson  Réseau public  Alimentation privée
- 41 Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante  Existante  Projetée
- Distance [m] : 25

## Ramassage des déchets

- 42 a) Conteneurs ordures ménagères  Existant  Projeté
- b) Différenciés  Existant  Projeté
- c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

**Suppression des barrières architecturales**

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants, les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

**Equipements, installations**

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q Sports, loisirs, campings, dortoirs question 356 ou 357)

**Déchets de chantier**

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux terreux et d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou s'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou la santé (p. ex. dioxines, PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 18 al. 1) doit être fourni à l'autorité communale. Le cas échéant, les preuves d'élimination des déchets produits seront conservées par le maître d'ouvrage après la fin des travaux et fournies à l'autorité communale à sa demande (cf. art. 16 al. 2 OLED) [lien](#)

**Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions**

55.  La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9 1 3 du 25 mai 2022, Pour les bâtiments de l'Etat ou majoritairement subventionnés par ce dernier

**D. SURFACES, VOLUME, CÔÛT**

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60 Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	1217	0	0	1217
61 Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	1217	0	0	1217
62 Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	902	0	0	902
63 Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	5300	0	0	5300
dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	3157	0	0	3157
64 Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.74
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				4.76
65 Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	27900	0	0	27900
66 Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
Obligatoire en cas de transformation de bâtiment				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	560000	CFC 1 à 5 [CHF]		565000
Honoraires et TVA compris				

**E. BÂTIMENT ET LOGEMENT**

75 Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements	0	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	1			
Nb total de bâtiments démolis	0			
(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les niches bâtiment pour chaque bâtiment)				

**F. PLACES DE STATIONNEMENT**

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80 Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	40	0	0	40
81 Couverts, garages extérieurs		0	0	
82 Places non couvertes		0	0	
83 Total (à reporter sous question N° 10)	40	0	0	40
(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 404 a)				
84 Nombre de places de stationnement pour les vélos	5	0	0	5
(avec ou sans l'assistance électrique)				

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

### Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (\*): Bâtiment transformé  
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique       Assainissement système de chauffage       Transformations / rénovations intérieures  
 Changement d'affectation       Agrandissement chauffé       Agrandissement non chauffé  
 Installation solaire thermique       Installation solaire photovoltaïque       Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (\*): 243
- B3 N° ECA: 3252a  
*En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire*
- B4 Rue/lieu (\*): Rue Juste-Olivier 8
- B5 Dénomination du bâtiment:
- B6 Nombre d'entrées avec adresse: 3

### CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (\*): Bâtiment partiellement à usage d'habitation  
Classe: Immeubles à trois logements et plus
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 211
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]: 5800
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: 3160      Pour les activités [m²]: 2643
- B11 Cube SIA [m³]: 27900
- B12 Nombre de niveaux total (y.c. sous-sols et demi-niveaux): 3
- B13 Nombre total de logements après travaux (\*): 19
- |          |   |          |   |                  |   |
|----------|---|----------|---|------------------|---|
| Nb 1 pce | 1 | Nb 2 pce | 0 | Nb 3 pce         | 4 |
| Nb 4 pce | 9 | Nb 5 pce | 4 | Nb 6 pce ou plus |   |
- B14 Bâtiment transformé (\*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements? Non

### CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*):  
Principal: Pompe à chaleur PAC pour plusieurs bâtiments  
Secondaire: Pompe à chaleur PAC pour plusieurs bâtiments  
Puissance du générateur de chaleur principal [KW]:
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*):  
Pour générateur principal: Air  
Pour générateur secondaire: Air
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*):  
Principal: Pompe à chaleur PAC  
Secondaire: Pompe à chaleur PAC
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*):  
Pour générateur principal: Air  
Pour générateur secondaire: Air
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire):  Oui  Non

### Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

- 39 a) Façades, toiture Matériau, couleur  
Existant (non touché)  
Mode de couverture, couleur  
Existant (non touché)  
Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 40B)
- 45 a) Ascenseur, monte-charge:  Electrique  Hydraulique; b) Rampe/plate-forme ajustable:  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile litres d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
- 46 Raccordement TV/radio  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | Isolation thermique  |  | Compétence                            |          |
|--|--|---------------------------------------|----------|
|  |  | M                                     | ME       |
| 48   | Qh (MJ/m <sup>2</sup> an) : Informations complémentaires   |                                       |          |
|  | Qhli (MJ/m <sup>2</sup> an) : Informations complémentaires   |                                       |          |
| 453  | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input type="checkbox"/>  |                                       |          |
|  | b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/>  |                                       |          |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72</b> |  |                                       |          |
| Surface de référence énergétique   |  |                                       |          |
| SRE :  | 4658 Informations complémentaires  | CECB Plus, enveloppes non transformée |          |
| 465  | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation <input type="checkbox"/>   |                                       | EN 6     |
| 468  | Serres artisanales ou agricoles chauffées <input type="checkbox"/>   |                                       | EN 7     |
| 474  | Halles gonflables <input type="checkbox"/>   |                                       | EN 8     |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>  |  |                                       |          |
| 450  | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input type="checkbox"/>   |                                       | 65A      |
|  | b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/>  |                                       | 65B      |
|  | c) Pompe à chaleur air/eau ou air/air à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art 66c RLATC) <input checked="" type="checkbox"/> |                                       | Annexe   |
|  | - Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) <input type="checkbox"/>   |                                       | EN-VD-5  |
|  | - Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m <input type="checkbox"/>   |                                       | Annexe   |
| 456  | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd <input type="checkbox"/>   |                                       |          |
| 461  | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/>   |                                       | EN-VD-72 |
| 462  | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire <input type="checkbox"/>  |                                       | EN-VD-3  |
| 463  | Installation de ventilation <input type="checkbox"/>   |                                       | EN-VD-4  |
| 464  | Installations de réfrigération climatisation, déshumidification ou humidification <input type="checkbox"/>   |                                       | EN-VD-5  |
| 466  | Installation de production d'électricité par combustible <input type="checkbox"/>  |                                       | EN 9     |
| 475  | Résidences secondaires <input type="checkbox"/>  |                                       | EN-VD-3  |
| <b>Divers</b>  |  |                                       |          |
| 470  | Installation de chauffage en plein air <input type="checkbox"/>  |                                       | EN-VD-10 |
| 471  | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN <input type="checkbox"/>   |                                       |          |
| 473  | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup>   |                                       |          |
|  | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input type="checkbox"/>   |                                       | EN 12    |
|  | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input type="checkbox"/>  |                                       | EN 13    |
| 476  | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) <input type="checkbox"/>   |                                       | EN-VD-15 |
| 477  | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/>   |                                       |          |
|  | Précisez l'article :   |                                       |          |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie' sur le site de la [DIREN](#)

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (saut Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc.) sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole)  66 B
- 102.A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/DMS)
- 102.B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. a) Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>]  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci   
*(voir aussi la question 13b)*
- 106.A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*)  Oui  Non 43 - DN  
 La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#)
- Inondations par crues des cours d'eau (INO)
  - Laves torrentielles (LTO)
  - Glissement de terrain permanent (GPP)
  - Glissement de terrain spontané (GSS)
  - Inondations par remontée de lac (LAC)
  - Chutes de pierres et blocs (CPB)
  - Effondrement ou affaissement (EFF)
  - Avalanches (AVA)
  - Ruissellement (RUI)
- IMPORTANT** En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'[ECA](#) afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106.B. Dans un site pollué  
*(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 29 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire Monument historique Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation et promotion du parc locatif

## Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants.

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.  53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.  53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu  53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense)  53 C

## Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- Logements à loyers modérés (LLM)  54
  - Logements adaptés avec accompagnement (LADA)  54
  - Logements étudiants (LE)  54
  - Logements à loyers abordables (LLA)  54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	<input type="checkbox"/>	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	<input type="checkbox"/>	
Protection des eaux			
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	<input type="checkbox"/>	Annexes
116.	Projet situé à moins de 20 m de <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûlage		
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)			
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 219)	<input checked="" type="checkbox"/>	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/> Ouvrage d'infiltration	<input type="checkbox"/>	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>	
Eaux usées			
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>	
123.	Raccordement à la fosse à curin	<input type="checkbox"/>	52
Réseaux routier et ferroviaire			
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 186m LCdF)	<input type="checkbox"/>	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>	

## M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs			
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/> 43, 51, 64 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/> 43, 51, 64		
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/>	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>	5'
Environnement			
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (plus de 5 MWh) <input type="checkbox"/> Installation thermique (plus de 100 MWh) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales			
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>	43

157. Grands magasins, centres commerciaux  43  
 Surface consacrée à l'alimentation [m<sup>2</sup>] :  
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)  
 Inférieure à 2000 m<sup>2</sup>  
 De 2000 à 5000 m<sup>2</sup>  
 Supérieure à 5000 m<sup>2</sup> (EIE)  
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m<sup>2</sup>
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau.  43

**Métaux et machines**

158. Métaux et machines  43, 64  
 Acières (EIE)  Vieux métaux (EIE)  
 Aluminium (EIE)  Métaux non ferreux (EIE)

**Bois****Annexes**

159. Bois et traitement du bois  43, 64  
 Panneaux d'agglomérés (EIE)  Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

**Chimie**

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais  43, 64  
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)  Stockage de plus de 1000 t (EIE)  
 Transformation (> de 5000 m<sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE)  Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins  43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc  43, 64

**Alimentation**

163. Produits alimentaires  43
164. Produits agro-alimentaires  43, 64

**Autres matériaux**

165. Arts graphiques  43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement  43, 64
167. Produits appareils, instruments mécaniques et électroniques  43, 64
168. Textiles, habillement, cuir  43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)  43, 64  
 Cimenteries (EIE)  Verrières (plus de 30'000 t/an) (EIE)

**N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP****Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m<sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m<sup>2</sup> mais inférieur à 50'000 m<sup>2</sup>
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m<sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?  Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre  
 De 50'000 à 500'000 m<sup>3</sup>  De plus de 500'000 m<sup>3</sup> (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

**Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets**

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets  43  
 Inférieur ou égal à 1000 t/an  Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration  51

**Surveillance des ouvrages de retenue**

210. Ouvrages d'accumulation
- Volume maximum d'accumulation > 100 m<sup>3</sup>
- Retenue au dessus du terrain naturel
- Volume d'eau permanent m<sup>3</sup>

**O. AGRICULTURE, ANIMAUX**

Annexes

250	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253	Manèges, boxes à chevaux (Si moins de 5 chevaux QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux	<input type="checkbox"/>	
255	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258	Installations de biogaz	<input type="checkbox"/>	43
259	Abattoirs, centres d'équarrissage de collecte de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

**P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL****Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

**Laboratoires et cabinets**

307	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

**Cimetières**

311	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
-----	---	--------------------------	----

**Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS****Sport**

340	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

### Loisirs, campings, dortoirs

358	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc..	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362	Ascenseurs inclinés : monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363	Dortoirs de chantier : logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

### R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

#### Trafic aérien / Véhicules à moteur

400	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport <i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places <i>(interieur, souterrain ou en toiture)</i>	<input type="checkbox"/>	43
402	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) <i>(terrain ou bâtiment)</i>	<input type="checkbox"/>	64
403	Places de lavage pour véhicules	<input type="checkbox"/>	64
404	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

#### Incendie, explosion, pollution

406	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger <i>(incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)</i> <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPAir (EIE)		43, 64
408	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409	Traitements de surface <i>(ex : galvanoplastie, métaux)</i>	<input type="checkbox"/>	43, 64
410	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères <i>(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)</i>	<input type="checkbox"/>	64

#### Rayonnement

412	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation <i>(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)</i> Installation nouvelle Modification d'installation existante	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) <i>(à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)</i>	<input type="checkbox"/>	ESTI TD7
414	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	



## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et  de leur exactitude.

Lieu et date

Propriétaire

Droit distinct - permanent :

**Destinataire des factures (\*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	DUPONT	Prénom :	FABRICE
Raison sociale :	GENEVA TRUST COMPANY	Tél. :	022 789 12 00
Adresse, N° (*) :	Rue de l'Athénée 34	E-mail :	fabrice.dupont@geneva-trust.com
N° postal (*) :	1206	Localité (*) :	GENEVE

Lieu, date et

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 23.05.26 au 21.06.26

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : Schwab Virginie

Tél. (\*) : 022/316.49.26

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

VILLE DE NYON  
Service du territoire  
1260 NYON

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

**Demande de permis de construire (P) - 246845****Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête****Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :	FABRICE DUPONT	RAISON SOCIALE :	GENEVA TRUST COMPANY (GTC) S.A.
Adresse :	rue de l'Athénée 34		
Tél. :	022 789 12 00	E-mail :	fabrice.dupont@geneva-trust.com
NPA :	1206	LOCALITE :	GENÈVE

**Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)**

Nom, Prénom :	GUY GIROD	RAISON SOCIALE :	SOUS TON TOIT SÀRL
Adresse :	Rte de St-Cergue 310		
Tél. :	079 902 01 20	E-mail :	guy.girod@soustontoit.ch
NPA :	1260	LOCALITE :	NYON